

Image not found or type unknown



L'indemnité compensatoire

Par **loumloum**, le **27/03/2014** à **21:02**

Bonjour,

Nous entamons une procédure de divorce et nous nous sommes mis d'accord sur le montant de l'indemnité compensatoire.

Notre avocat n'a pas noté cette somme dans la requête malgré ma demande (Ca nous aurait évité de revenir sur le sujet) et je ne comprends pas pourquoi. Que puis-je faire maintenant ?

Puis-je en faire la demande au juge, en présence de mon ex mari, lors de notre entretien ? Si mon ex mari est ok, cet accord peut-il être définitif.

Merci de vos réponses.